



Cour pénale internationale

Assemblée des États Parties

ICC-ASP/22/5

Distr. : générale
27 janvier 2023

FRANÇAIS
Original : anglais

Vingt-deuxième session

New York, 4-14 décembre 2023

**Rapport du Comité du budget et des finances
sur les travaux de sa quarantième session**

I. Questions organisationnelles

A. Ouverture de la session

1. La quarantième session du Comité du budget et des finances (ci-après « le Comité »), qui a compté une réunion, s'est tenue le 23 janvier 2023 par lien externe, conformément à la décision prise par l'Assemblée des États Parties (« l'Assemblée ») à sa vingt-et-unième session¹.
2. Les membres suivants ont assisté à la quarantième session du Comité :
 1. Mme Sanyu Awori (Kenya) ;
 2. Mme Jasleen Chaona Chirembo (Malawi) ;
 3. M. Werner Druml (Autriche) ;
 4. M. Fawzi A. Gharaibeh (Jordanie) ;
 5. Mme Yukiko Harimoto (Japon) ;
 6. M. Urmet Lee (Estonie) ;
 7. Mme Mónica Sánchez Izquierdo (Équateur) ;
 8. Mme Elena Sopková (Slovaquie) ;
 9. M. Klaus Stein (Allemagne) ;
 10. M. Pascual Tomás Hernández (Espagne) ; et
 11. Mme Ana Patricia Villalobos Arrieta (Costa Rica).
3. Le Secrétaire exécutif du Comité, M. Fakhri Dajani, a assuré les fonctions de Secrétaire du Comité et son équipe l'a aidé à fournir l'appui fonctionnel et logistique nécessaire au Comité..

B. Élection du Bureau

4. Conformément à l'article 10 de son Règlement intérieur, le Comité a réélu M. Werner Druml (Autriche) au poste de Président du Comité, et élu M. Klaus Stein (Allemagne) au poste de Vice-Président. Le Comité a reconduit M. Urmet Lee (Estonie) dans ses fonctions de Rapporteur en vertu de l'article 13 du Règlement intérieur.

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

5. Au début de la session, le Comité a adopté l'ordre du jour de sa quarantième session sur la base de l'ordre du jour provisoire, conformément à l'article 7 de son Règlement intérieur.

D. Discussion interne

6. Le Président a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres du Comité [Mme Sanyu Awori (Kenya) ; Mme Jasleen Chaona Chirembo (Malawi) ; M. Pascual Tomás Hernández (Espagne) ; et Mme Ana Patricia Villalobos Arrieta (Costa Rica)]. Il a également informé le Comité des discussions budgétaires tenues aux réunions du Groupe de travail de La Haye, et des décisions connexes prises à la vingt-et-unième session de l'Assemblée du 5 au 10 décembre 2022.
7. Le Comité a examiné l'évolution suivie par les processus de réforme de la Cour, soit l'évaluation et la mise en œuvre des recommandations formulées par l'Examen des experts indépendants. Ce dernier se poursuivra en 2023.

II. Questions diverses

A. Futures sessions du Comité en 2023

8. La quarante-et-unième session du Comité est prévue du 8 au 12 mai 2023 et sa quarante-deuxième session, du 4 au 15 septembre 2023, à La Haye.

¹ Documents officiels de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, vingt-et-unième session, La Haye, 5-10 décembre 2022 (ICC-ASP/21/20), volume I, partie I, section B, paragraphe 49.